



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 23 mai 2018**

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 mai 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Sylvie WANLIN.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH.

**Procurations de vote :**

M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME, M. Patrick BONTEMPS à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS, Mme Danielle DARD à Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Gérard VAN HELLE, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

**OBJET :** 20 - Réalisation d'une étude visant le déploiement d'une centrale urbaine photovoltaïque sur le quartier de Planoise

## Réalisation d'une étude visant le déploiement d'une centrale urbaine photovoltaïque sur le quartier de Planoise

**Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT**

	Date	Avis
Commission n° 3	02/05/2018	Favorable unanime (1 abstention)

Dans le cadre de sa stratégie Climat Air Energie 2016-2020, la Ville étudie la mobilisation de tous les potentiels d'énergie renouvelable et en particulier de l'énergie photovoltaïque.

La Ville veille par ailleurs de manière permanente à optimiser à travers des investissements et des démarches ciblées le coût du chauffage urbain dans un souci de maîtrise de la facture énergétique des habitants de Planoise et des Hauts du Chazal.

La Ville met également en œuvre des actions d'information, de sensibilisation (Logis 13Eco, Familles à Energie Positive) et d'accompagnement individuel (SLIME) pour aider les habitants à réaliser des économies d'énergies par l'application d'écogestes.

Ces problématiques rejoignent globalement les objectifs de la politique de la Ville autour de la question du pouvoir d'achat des ménages et en particulier des plus fragiles.

A la croisée de ces actions environnementales et sociales, une récente évolution de la réglementation liée au photovoltaïque permettrait en plus de faire profiter les habitants des retombées positives de l'activité de production d'électricité photovoltaïque.

En effet, le cadre réglementaire permet aujourd'hui d'envisager une «autoconsommation collective» de l'énergie produite sans passer par le mécanisme de revente. Un modèle organisationnel est à inventer pour rendre concrète cette possibilité.

### **Objet de l'étude**

Il s'agit de réaliser une étude de faisabilité technique, économique, organisationnelle et juridique visant la création d'une centrale solaire en autoconsommation collective.

L'étude à réaliser se décompose en 3 volets principaux :

- Etude de potentiel solaire :

Cette première partie vise tout d'abord à identifier le potentiel de production solaire à l'échelle du quartier à partir des surfaces existantes et à le croiser avec les infrastructures de distribution d'électricité et des consommations des habitants.

Ce volet permettra de donner une première estimation globale des investissements à réaliser et des bénéfices prévisionnels pour les investisseurs et les habitants et d'identifier les différents montages possibles.

- Etude des différents modèles techniques, organisationnels et juridiques

Sur la base des scénarios identifiés lors de l'étude de faisabilité, il s'agira d'affiner un scénario de déploiement en étudiant toutes les composantes organisationnelles, techniques et juridiques liées à l'autoconsommation collective.

Un benchmark des expériences en cours à l'échelle nationale sera notamment réalisé.

Il s'agira de choisir le modèle le plus adapté pour concevoir, réaliser et exploiter une véritable centrale solaire collective du quartier de Planoise dans un modèle associant de manière équilibrée les propriétaires de surface mobilisée, le(s) investisseur(s) et les habitants concernés.

- Etude visant un pré-déploiement expérimental

La troisième étape consistera à préparer une première phase de déploiement de la centrale solaire à une échelle qui reste à identifier (de 1 bâtiment à un îlot homogène).

Des études jusqu'à un niveau avant-projet seront réalisées sur cette première installation ainsi que toutes démarches administratives, juridiques ou fonctionnelles nécessaires à ce déploiement.

En particulier, ce troisième volet verra la mobilisation effective des habitants concernés par ce pré-déploiement.

- Périmètre

L'étude concerne principalement le quartier de Planoise. Toutefois, compte tenu de l'intérêt général de la démarche, ce périmètre pourra être élargi en cours d'actions à tout autre quartier qui s'avérerait favorable, notamment en fonction des attentes des partenaires ou des opportunités qui apparaîtraient (en particulier sur des programmes de rénovation de toitures).

## Partenariat

L'opération fait déjà l'objet d'un soutien financier et technique de l'Etat à travers le dispositif PIA «Ville et Territoire Durable - ANRU + Innover dans les quartiers».

Outre le Grand Besançon, la Ville souhaite associer les bailleurs sociaux, ENEDIS, l'ADEME, la Région de Bourgogne-Franche-Comté ou tout autre acteur pertinent pour réaliser cette étude et préparer un déploiement opérationnel.

## Budget et plan de financement prévisionnel

Le coût de cette étude est estimé à 119 600 € TTC. Sur cette base, les dépenses potentiellement éligibles à des aides financières des partenaires sont évaluées à 58 000 € HT soit 69 600 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- ANRU+	30 000 €
- ADEME et/ou Région Bourgogne-Franche Comté :	14 000 €
- Ville de Besançon :	<u>75 600 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>119 600 €</b>

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

**A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :**

**- de valider le programme d'études envisagées,**

**- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à solliciter toute subvention ou participation financière ou technique auprès des partenaires potentiels (Etat, ANRU, ADEME, Région Bourgogne-Franche-Comté, Pôle Energie, ENEDIS, Grand Besançon, bailleurs sociaux, Caisse des Dépôts...), et à signer les éventuelles conventions à intervenir.**

M. ACARD, M. FOUSSERET, M. BODIN, M. OMOURI, Mme POISSENOT, M. SCHAUSS (2), Mme THIEBAUT (2), M. ALLEMANN, M. VAN HELLE (2) et Mme LEMERCIER, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 13

Préfecture du Doubs

Reçu le **04 JUIN 2018**



Contrôle de légalité